	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-518

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 septembre 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2022-518</i>

Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain en investissement immobilier en faveur de La ManuCo: pôle entrepreneurial de l'ESS à Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de La ManuCo

La ManuCo, co-fondée par trois structures (ATIS - incubateur, La Planche - lieu dédié au travail du bois et Marie Curry - entreprise sociale promouvant le matrimoine culinaire de femmes issues de l'immigration) a vocation à animer un pôle entrepreneurial collaboratif, lieu fédérateur et d'échanges incarnant l'Economie sociale et solidaire (ESS) et le « faire ensemble ».

À la fois lieu de coopération, lieu de production, lieu de mutualisation et lieu démonstrateur de l'ESS, La ManuCo vise la rencontre et la mixité de différents publics (habitants, entreprises, acteurs de l'ESS...) réunis par des enjeux d'autonomie collective (manger, réparer, inventer).

Quatre pôles d'activités composeront le lieu afin de parvenir à un modèle économique permettant l'exploitation du lieu sans financement public à moyen terme :

- un pôle d'appui au développement et à la coopération dans l'ESS et l'innovation sociale (environ 40% des recettes) proposant un hébergement, un accompagnement des structures de l'ESS du territoire et un appui à la coopération économique,
- un pôle café-cantine (environ 15% des recettes) employant des femmes réfugiées,
- un pôle de production Fablab (environ 35% des recettes), permettant l'accès à tous (habitants et entreprises) à un atelier de fabrication numérique – micro-manufacture outillé de machines innovantes (découpe laser, imprimantes 3D) favorisant l'émergence de projets artisanaux,
- un pôle transversal d'animation (~10% des recettes) proposant une programmation d'évènements et d'ateliers inclusifs permettant une plus grande résilience individuelle et collective (ateliers santé, ateliers cuisine du monde, ...).

Le collectif a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt du bailleur InCité pour être le gestionnaire du lieu situé au 11-15 rue Causserouge. Dans le cadre de la concession d'aménagement de la ville de Bordeaux et du Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PRQAD), InCité a été missionnée pour requalifier l'ensemble immobilier, réaliser 4 logements sociaux et lancer un appel d'offres pour sélectionner un exploitant dans l'objectif d'y implanter un pôle entrepreneurial dédié à l'économie sociale et solidaire. Cette rénovation ambitieuse tant sur le plan architectural qu'environnemental (niveau BBC rénovation) a débuté en juin 2020 et s'achèvera en octobre 2022.

L'association La ManuCo a été fondée par 3 structures aux compétences complémentaires

(Marie Curry, la Planche et ATIS) à l'issue d'une étude "Fabrique à Initiatives", portée par ATIS. Il a également été lauréat de la phase 1 de l'AMI de l'Etat « Pôles Territoriaux de Coopération Economique émergents » en 2021.

Cette étude a pu mettre en lumière un fort besoin de créer un lieu d'échange au sein du quartier Saint-Michel à Bordeaux dans un contexte de grande diversité sociale et de forte gentrification. De plus, il a été observé une vraie difficulté pour les structures de l'ESS en phase de développement à trouver un lieu d'hébergement à prix accessibles.

Accueillie pour une durée de 2 à 3 ans, la dizaine de structures résidentes devront porter des projets à vocation sociale ou environnementale qui s'inscrivent en complémentarité de l'offre existante à Saint-Michel notamment. Elles développeront des actions en direction des territoires plus fragiles de la Métropole de Bordeaux, du département de la Gironde et de la région Nouvelle-Aquitaine (quartier Politique de la ville, communes rurales...). Si des pépinières existent dans la métropole de Bordeaux, à l'image du Campement (entreprises dans le développement durable), de la pépinière Sainte-Croix (à destination des artisans) ou encore de la pépinière du Rocher de Palmer (à destination des entreprises culturelles), la transition entre la sortie de pépinière et l'arrivée sur le marché immobilier classique est complexe. La cible du projet, à savoir les entreprises de l'ESS et de l'innovation sociale de plus de 3 ans et/ou en sortie de pépinière, ne bénéficient pas sur le territoire du service que la ManuCo souhaite leur proposer.

Les résidents bénéficient d'un espace de travail, de services mutualisés et d'un accompagnement dédié coconstruit avec les acteurs de l'écosystème tels que les Premières Nouvelle-Aquitaine, La Ruche Bordeaux, Le Campement, les coopératives d'activités et d'emploi, Coop'Alpha et Co-Actions, France Active Nouvelle-Aquitaine, La CRESS Nouvelle-Aquitaine, La Maison de l'Emploi de Bordeaux et la Maison Initiative Entrepreneuriat – couveuse Anabase.

Présentation du projet immobilier

Le bâtiment sera livré en octobre. Il est situé, au sein du secteur sauvegardé, en proximité du Quartier prioritaire de Saint-Michel sans en faire partie.

Une première salariée a été recrutée début 2022 pour assurer le suivi des travaux du lieu, poursuivre la levée de fonds et préfigurer les premières actions.

L'association qui exploitera le site d'une surface de 560m² réparti sur 3 niveaux est liée à InCité par un contrat de concession de services de 6 ans renouvelable qui fixe le montant de la redevance fixe à 110€ le m² (tarif bailleurs sociaux) sur la superficie totale (y compris les surfaces non exploitables) - soit 66 120 € de redevance fixe annuelle. Une franchise de redevance est accordée à la ManuCo pour les 5 premiers mois à compter de l'entrée dans les lieux.

La ManuCo est aménagée à l'image de son projet, en favorisant le réemploi. Elle fait donc appel à des fournisseurs de type ressourcerie (pour les assises notamment) et à des artisans locaux (vaisselle, objets de décoration, etc.). Une partie de la cuisine de La ManuCo est équipée avec du matériel d'occasion.

En vue de l'ouverture du lieu prévu pour novembre 2022, des travaux sont nécessaires sur le site (aménagement de la cuisine, des bureaux, de l'atelier, travaux d'isolation).

Les activités seront ainsi réparties sur les 3 niveaux :

- un rez-de-chaussée de 250 m², qui sera la partie ouverte sur le quartier dédiée à la sensibilisation du grand public. Ce niveau accueillera le café-cantine, le bureau d'accueil, un espace qui accueillera les ateliers grand public, réunions et la partie événementielle,
- un premier étage de 145m², qui accueillera l'atelier de production numérique, ainsi qu'un espace détente et de réunions. Il sera à la fois le lieu de production mais aussi d'animation d'ateliers professionnels et grand public autour de l'acquisition de savoir-faire,
- un second étage de 155 m² qui accueillera le pôle d'appui au développement des structures de l'ESS, et ainsi les bureaux partagés.

L'aménagement de l'espace d'accueil et de la cuisine nécessitent les opérations suivantes :

- la pose d'une extraction et de carrelage dans la cuisine,
- de cloisons dans les toilettes,
- de compteurs électriques,
- des travaux de plomberie,
- l'installation d'un comptoir-fixe.

La région Nouvelle-aquitaine a été sollicitée à hauteur de 40 000 € en 2022 pour des investissements en matériels et outils de production, notamment de la partie Fab'Lab.

Plan d'investissement 2022

Emplois	En € TTC	Ressources	En € TTC	%
Investissements				
Incorporels	50 413	Emprunts	26 000	14,8%
Matériel, équipements	48 120			
Besoin en fonds de roulement		Aides à l'investissement		
Constitution	9 863	Etat	75 005	42,8%
Echéance de		Région	40 000	22,8%
crédit/remboursement de		Bordeaux Métropole	12 602*	7,2%*
capital	4 333			
		Fondations	17 500	10%
Investissements immobiliers		Autres	4 197	2,4%
éligibles*				
Installations, aménagements	62 575*			
Total (en €)	175 304	Total (en €)	175 304	

*Au titre de sa compétence sur l'immobilier d'entreprise, Bordeaux Métropole retient sur ce plan de financement 2022 une base éligible de 62 575 € correspondant aux travaux d'aménagement, et propose un financement en aide à l'investissement immobilier d'un montant de 12 602 € (soit 20,1% de cette assiette).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L.1511-1, L.1511-3 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2022-411 du 7 juillet 2022 adoptant la nouvelle stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 28 juin 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement de lieux dédiés à l'accueil et au développement d'initiatives de l'économie sociale et solidaire, créatrices d'emplois non-délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 12 602 € au titre du programme immobilier 2022 de l'association La ManuCo,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'association La ManuCo,

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2022 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	